



Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le 07 JUL. 2025

ID : 033-213302078-20250703-DELIB202534-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025.34 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE 2025

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	25 JUIN 2025
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	3 JUILLET 2025
Conseillers présents	19	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	9	Secrétaire de séance	Caroline GLIZE - Ajointe

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe		X		M Gilles BOUEY
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		Mme Chantal CARO
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM		X		M Joel MASSY
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme Brigitte NABET-GIRARD
VIDORRETA Virginie, CM		X		Mme Caroline GLIZE
MEZERGUE Clément, CM				Mme Anne-Marie SARRAZIN
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM		X		Mme Sophie CARRERE
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		M Philippe GIRARD
BOISSEAU Marc, CM		X		M André VEYSSIERE
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.frwww.izon.fr

Délibération 2025.34

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE 2025

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités de service de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau annuel d'avancement de grade 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n°1992-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des effectifs au 15/12/2023 adopté par le Conseil Municipal lors de la séance du 12 septembre 2023 ;

Considérant l'arrêté n°2020-633 en date du 22 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion après avis du Comité Technique en date du 10 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté N°2024-315 en date du 14 juin 2024 établissant le tableau annuel d'avancement de grade 2024 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 24 juin 2025 ;

Dans le cadre de la procédure d'avancement de grade 2024, il est proposé au Conseil Municipal :

A compter du 1^{er} octobre 2025 :

- D'ACTER la suppression d'un emploi permanent à temps complet pour un agent exerçant la fonction d'ATSEM au grade d'adjoint technique territorial et la création d'un emploi

permanent à temps complet pour un agent exerçant la fonction d'ATSEM au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

- D'ACTER la suppression de deux emplois permanents à temps complet pour deux agents exerçant la fonction d'animateur périscolaire au grade d'adjoint d'animation territorial et la création de deux emplois permanents à temps complet pour deux agents exerçant la fonction d'animateur périscolaire au grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe ;

A compter du 1er décembre 2025 :

- D'ACTER la suppression d'un emploi permanent à temps complet pour un agent exerçant la fonction d'animateur périscolaire au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et la création d'un emploi permanent à temps complet pour un agent exerçant la fonction d'animateur périscolaire au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Il est précisé que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Brigitte Nabet-Girard, Adjointe au Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention,

A compter du 1^{er} octobre 2025 :

- ✓ ACTE la suppression d'un emploi permanent à temps complet pour un agent exerçant la fonction d'ATSEM au grade d'adjoint technique territorial et la création d'un emploi permanent à temps complet pour un agent exerçant la fonction d'ATSEM au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- ✓ ACTE la suppression de deux emplois permanents à temps complet pour deux agents exerçant la fonction d'animateur périscolaire au grade d'adjoint d'animation territorial et la création de deux emplois permanents à temps complet pour deux agents exerçant la fonction d'animateur périscolaire au grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe ;

A compter du 1er décembre 2025 :

- ✓ ACTE la suppression d'un emploi permanent à temps complet pour un agent exerçant la fonction d'animateur périscolaire au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et la création d'un emploi permanent à temps complet pour un agent exerçant la fonction d'animateur périscolaire au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- ✓ PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

Publiée le

Le Secrétaire de séance



Caroline GLIZE

Fait à Izon, le 03 juillet 2025

Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.